

Commune de COMBS LA VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°2

Date de convocation

23-05-2025

Date d'affichage

23-05-2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 17

Présents : 7

Votants : 8

Affaire suivie par :

Mme Sophie
MOREAU

Objet : Attribution des Aides Facultatives

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Éric ALAMAMY Vice – Président Délégué du CCAS à 18h30.

Présents : M. E. ALAMAMY - Mme M. GEORGET - Mme E. NOËL -
Mme R. COCHET - Mme C. LAFONT - Mme P. DUPUIS - Mme M-L PINGARD

Absents représentés : M. G. GEOFFROY par M. E. ALAMAMY

Absents excusés : Mme M. GOTIN – M. C. GHIS - M. F. AUZANNEAU -
Mme A. ADJELI - M. P. CHAREIL - Mme A. MARCHIVE -Mme M. HODOT-
M. D. ROUSSAUX - M. Y. LERAY

Le conseil d'administration du CCAS convoqué le 22 mai 2025 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, une nouvelle réunion a été organisée le 27 mai 2025, conformément aux dispositions en vigueur. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations prises lors de cette séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°1 du 6 septembre 2012 approuvant les critères des aides facultatives délivrées par le Conseil d'Administration du CCAS,

VU la délibération n° 3 du 15 février 2018 approuvant les modalités d'attributions des aides pour le départ en séjour scolaire délivrées par le Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir entendu la présentation des dossiers par le rapporteur,

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE de l'octroi des aides facultatives du 27 mai 2025 ainsi qu'elles suivent :

DIT que 2 dossiers ont été acceptés tel qu'indiqués par les votes ci-dessous :

2 dossiers : Pour : 8 - Partiel : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE d'attribuer une aide pour le départ en séjour à 1 famille qui remplit les contributions d'attributions,

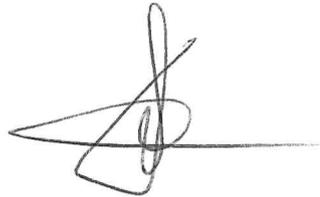
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'année en cours aux articles suivants : 424-6562 et 424-65134

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 2 juin 2025

**Pour le Président du CCAS et par délégation,
Le Vice-Président Délégué**

Éric ALAMAMY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Exécutoire le :